



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 106876

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de la pratique de l'épisiotomie en France. Un récent rapport de l'OMS souligne l'usage abusif fait en France de l'épisiotomie. Cette pratique visant à faciliter l'accouchement par les voies naturelles peut avoir des conséquences catastrophiques sur les plans autant physique que mental de la patiente. Le taux d'épisiotomie en France s'élève à 60 % environ et monte à plus de 70 % pour les primipares. Dans certaines maternités ce taux atteint 90 %, ce qui amène l'OMS à parler de véritable « dérive culturelle ». Or le recours à cette pratique n'aurait pas lieu d'être dans la moitié des cas et serait pratiquée par les médecins de manière routinière et sans envisager d'alternatives. Dans plusieurs pays occidentaux, des mesures publiques ont été prises afin d'éviter le recours systématique à une pratique pouvant avoir des effets mutilants. Ces mesures ont eu pour conséquence une baisse drastique du taux d'épisiotomie. Ainsi, au Royaume-Uni, le taux d'épisiotomie est passé de 62 % en 1986 à 13 % en 2001. En Suède le taux d'épisiotomie est de 6 %. Aux États-Unis, le taux d'épisiotomie est passé de 70 % en 1983 à 19 % en 2000. Dans ces conditions, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin de limiter une pratique médicale qui, si elle est pensée à dessein d'éviter les déchirures périnéales, peut aussi être la cause de mutilations sérieuses.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106876

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10772